



FONDS D'ARCHIVES ANDRÉ ET NICOLE LEONET

1929-1996

249J 1-9

**Répertoire numérique réalisé par Isabelle CAUDERAN,
sous la direction de Guillaume NAHON, directeur des Archives
départementales de la Seine-Saint-Denis**

**Bobigny
Archives départementales de la Seine-Saint-Denis
2005**

Intitulé : Fonds André et Nicole LEONET.

Références : FRAD093/249J.

Dates extrêmes : 1929-1996.

Importance matérielle : 0,5 ml.

Modalités d'entrée : dépôt.

Conditions d'accès : sur autorisation écrite du déposant.

Conditions de reproduction : sur autorisation écrite du déposant.

INTRODUCTION

André Léonet est né le 20 février 1909 à Coussac-Bonneval (Haute-Vienne). Parti à l'âge de 22 ans, chercher du travail à Paris, il est embauché le 28 mai 1931, à l'usine Traitement industriel des déchets urbains (TIRU) de Romainville. Il adhère en même temps à la Confédération générale du travail unifiée (CGTU).

Démobilisé après la défaite de 1940, André Léonet reprend son travail et prend part aux activités clandestines organisées au sein de l'usine pour la résistance à l'occupant nazi à partir de décembre 1942. La même année, il adhère également au Parti communiste français.

Son rôle dans la Résistance consiste à distribuer des tracts et de la presse clandestine, puis à récupérer des armes et munitions déposées aux ordures ménagères, à les réparer le cas échéant et les transporter pour les remettre à un membre du réseau. Il adhère au mouvement Front national le 5 mars 1944 (ce, jusqu'au 21 novembre 1946).

Il est aussi chargé de la responsabilité militaire de la Milice ouvrière patriotique dans l'usine, qui prend part aux combats précédant la Libération de Paris.

Membre du Comité de libération en 1944, conseiller municipal dès 1945, il est maire-adjoint de Romainville, chargé du logement, de 1959 à 1971. Il est nommé président de l'Office public des habitations à loyer modéré (OPHLM) en 1967.

Il est aussi très engagé dans plusieurs associations. Secrétaire général et membre du conseil national de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) et président du comité local de l'Union française des anciens combattants (UFAC), il prend une part importante aux commémorations des guerres 1914-1918 et 1939-1945 et participe à des rencontres avec les élèves lors du concours national de la Résistance.

Il décède accidentellement, le 25 décembre 1990.

Sa fille Nicole LEONET, maire-adjoint de Romainville, chargée de l'enseignement, participe aux commémorations et suit notamment les rencontres entre élèves et témoins de la Seconde Guerre mondiale, lors du concours national de la Résistance. Elle choisit de déposer le 16 juin 2004, les archives de son père, complétées par une partie de ses propres archives.

Le fonds LEONET est constitué de 6 boîtes d'archives, soit 0,50 mètres linéaires. Il couvre une période chronologique comprise entre 1929 et 1996.

Ce fonds se compose, d'une part,

- des archives d'André LEONET à l'occasion de ses activités associatives au sein de l'ANACR et de l'UFAC (249 J 1-3), de quelques papiers personnels, notamment son livret individuel militaire, d'attestations de son activité clandestine au sein d'un réseau de résistants, de cartes de combattants ou de la milice patriotique (249 J 3), des articles parus lors de son décès (249 J 3) et d'objets (249 J 3), et, d'autre part,

- des archives de Nicole LEONET lors de ses activités d'élue au conseil municipal de Romainville. Ce sont essentiellement des documents centrés sur les commémorations de la Seconde Guerre mondiale et les rencontres entre élèves et témoins de la Seconde Guerre mondiale, lors du concours national de la Résistance (249 J 4-6).

Le travail de mémoire effectué par André LEONET tout au long de sa vie constitue l'intérêt majeur de ce fonds, qui s'ajoute aux autres fonds traitant de la Résistance au sein des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Isabelle Cauderan
Archives départementales
de la Seine-Saint-Denis
2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
REPertoire NUMERIQUE	8
TABLE DES ABREVIATIONS	9
249J 1-6 ARCHIVES D'ANDRE LEONET, 1963-1990	9
249J 1-3 ANACR ET UFAC. FONCTIONNEMENT ET RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET LES PARLEMENTAIRES, 1963-1990	10
249J 4 PAPIERS PERSONNELS D'ANDRE LEONET, 1929-1986	10
249J 5 NECROLOGIE D'ANDRE LEONET, 1990	10
249J 6 OBJETS	10
249J 7- 9 ARCHIVES DE NICOLLE LEONET, 1974-1996	11
249J 7-9 CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE, COMMEMORATIONS, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET LE MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE, 1974-1996	11

REPertoire NUMERIQUE

TABLE DES ABREVIATIONS

ANACR	Association nationale des anciens combattants de la Résistance
CGTU	Confédération générale du travail unifiée
OPHLM	Office public des habitations à loyer modéré
TIRU	Traitement industriel des résidus urbains
UFAC	Union française des anciens combattants

249J 1-6 ARCHIVES D'ANDRE LEONET, 1963-1990

249J 1-3 ANACR et UFAC. Fonctionnement et relations avec les institutions et les parlementaires, 1963-1990

249 J 1 - ANACR et UFAC
. Fonctionnement et relations avec les institutions et les parlementaires : notes, correspondance, textes de discours et déclarations, communiqués officiels, comptes-rendus de réunions, affiches, coupures de presse, publications, photographies (documents sans date, année 1960, années 1963 à 1979), 1960-1979.

249 J 2 Id.
1980-1983.

249 J 3 Id.
1984-1990.

249J 4 Papiers personnels d'André Léonet, 1929-1986

- Copies d'originaux devant être déposés ultérieurement (1929-1990).
Pièces signalées :
. Livret individuel militaire (1929).
. Carte du Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France (sans date).
. Carte d'identité de la milice patriotique, avec photographie (1944).
. Comité de libération de Romainville : notes (1944).
. Attestations de participation à l'action clandestine et à un réseau de résistance : plusieurs pièces (1947-1960).
. Demande de carte de combattant volontaire de la Résistance : dossier et correspondance (1958-1985).
. Carte de combattant, avec photographie (1986).

249J 5 Nécrologie d'André Léonet, 1990

André Léonet. - Nécrologie : coupures de presse relatant sa vie, texte de l'hommage des travailleurs de la TIRU (1990).

249J 6 Objets

UFAC. - Manifestations publiques : brassard et badge nominatif (sans date).

249J 7- 9 ARCHIVES DE NICOLE LEONET, 1974-1996

- 249J 7-9** **Concours national de la Résistance, commémorations, relations avec les associations d'anciens combattants et le Musée national de la Résistance, 1974-1996**
- 249 J 7** Concours national de la Résistance, commémorations. - Participation : notes, correspondance, circulaires officielles.
Associations d'anciens combattants et Musée national de la Résistance. - Relations : notes, correspondance, affiches, coupures de presse, publications. 1974-1986.
- 249 J 8** Id.
1987-1992.
- 249 J 9** Id.
1993-1996.

CONTRAT DE DEPOT DES ARCHIVES D'ANDRE LEONET AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Entre les soussignés, Madame LEONET, demeurant cité Jacques DUCLOS, bât C, appartement 180, 93230 Romainville d'une part,

Et le président du conseil général de la Seine-Saint-Denis donnant délégation à la Vice-présidente chargée des archives, d'autre part ,

ONT ETE FAITES LES CONVENTIONS SUIVANTES

Article 1. Madame Nicole LEONET déclare par les présentes déposer aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis, 18 Avenue du président Salvador Allende, 93000 Bobigny, les archives de son père André LEONET, relatives à ses activités de résistant et d'homme politique : membre du PCF depuis 1942, il fut un des acteurs de la Libération de Romainville, où il devint conseiller municipal de 1944 à 1971, et maire-adjoint de 1959- à 1971.

Article 2. Le dépôt est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

Article 3. Les Archives départementales de Seine-Saint-Denis prennent à leur charge les dépenses entraînées par le transfert, la conservation, le classement et l'inventaire des archives déposées constituant 0.80 ml d'archives papiers.
Un instrument de travail sera dressé dans les 10 semaines qui suivront le dépôt aux Archives de la Seine-Saint-Denis.

Article 4. La déposante stipule que sa vie durant, la communication, la reproduction, (photocopies, microfilms ou autres) et la publication de ces archives seront soumises à son autorisation ou à celle de ses ayants-droit.

Article 5. Les reproductions qui seraient demandées par la déposante seront exécutées à ses frais par les Archives départementales.

Article 6. Les reproductions que les archives départementales réaliseraient à leurs frais seront leur propriété. Leur communication sera soumise aux dispositions prévues à l'article 4 ci-dessus.

Un exemplaire de l'instrument de recherche établi pour ce fonds sera remis à la déposante.

Article 7. Si la déposante estimait devoir mettre fin au présent contrat, elle donnerait décharge de ses archives aux Archives départementales et prendrait à sa charge les frais de leur transport.

Fait à Bobigny le 20 avril 2005

La déposante

POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DE LA SEINE –SAINT-DENIS
PAR DELEGATION
LA VICE-PRESIDENTE

Madame Nicole LEONET

Claire PESSIN-GARRIC